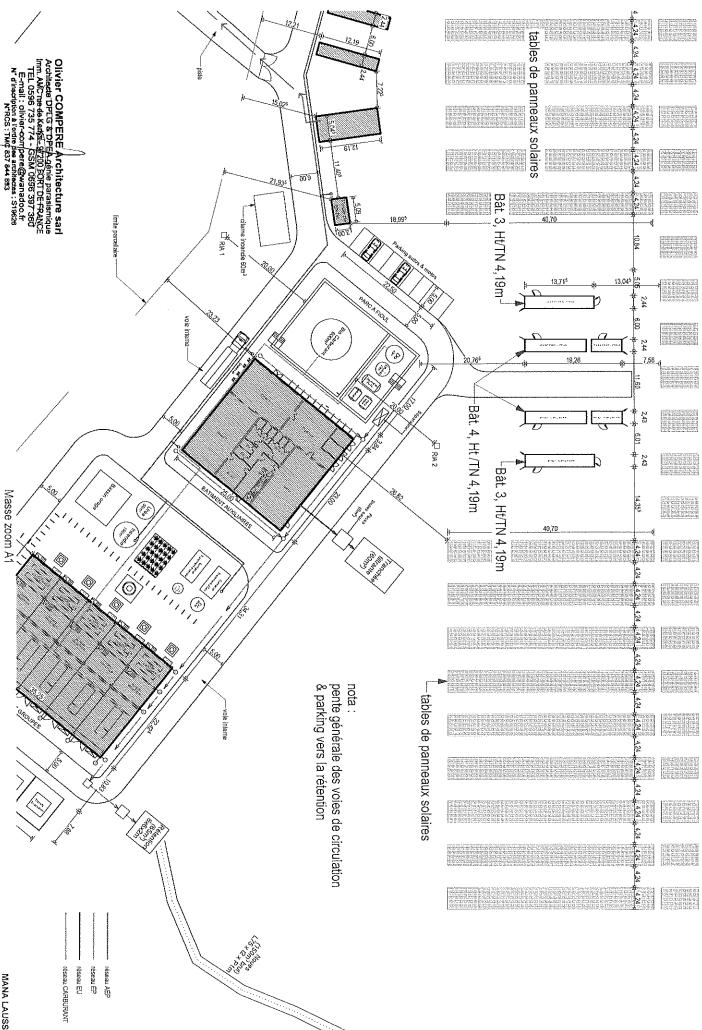
100 BET STRUC    BET STRUC   COORDINAT   COORDINAT   OPC   OPC   PE   PRO / DCE   PE	A TOTAL OF THE PARTY OF THE PAR	Date Indice Modifications	APOUS	DIAG / ESQ APS / PC	Date : vendredi 15 janvier 2021	Permis de construi Cahier de Plans, Coupes et Elévations		Maître d'Ouvrage ALBIOMA SOLAIRE ORGANABO P/8 - LD Savane Aubanèle, 97310 KOUROU Tél.: 01 47 76 66 79 - Fax:	<b>Garantie</b> Zone A, Section AZ, n° 34, 35, 36, 38, 39, 46, 47, 48, 56, 58, F 1207	MANA LAUSSAT  Travaux d'aménagement d'une  Centrale Agrivoltaïque à Puissance	DEPARTEMENT DE LA GUYANE VILLE DE MANA
	The state of the s	ations			Echelles: 1/500	Struire		Ö	39, 46, 47, 48, 56, 58, F	t d'une Puissance	\NE
				-	, 1/250, 1/100 Indice	۰ <b>٦</b>	<u>OPC</u>	COORDINATEUR SPS	BUREAU DE CONTROLES	Kerjs, inm. Massar, n°16 9/200 FORT-DE-FRANCE 9/200 FORT-DE-FRANCE Tel. 0556 73 57 74 ; Fax: 0556 39 82 46 Email: alwei-comperc@waradoo fr BET STRUCTURE_VRD, FLUIDES	ARCHITECTE Olivier COMPERE Architecture sarl

MANA LAUSSAT
Travaux d'aménagement d'une Centrale Agrivoltaïque à Puissance Garantie - PC1 : Plan de situation
© Cabinet d'architecture Olivier COMPERE - Phase : PC - Date : 15/01/2021, 11:59

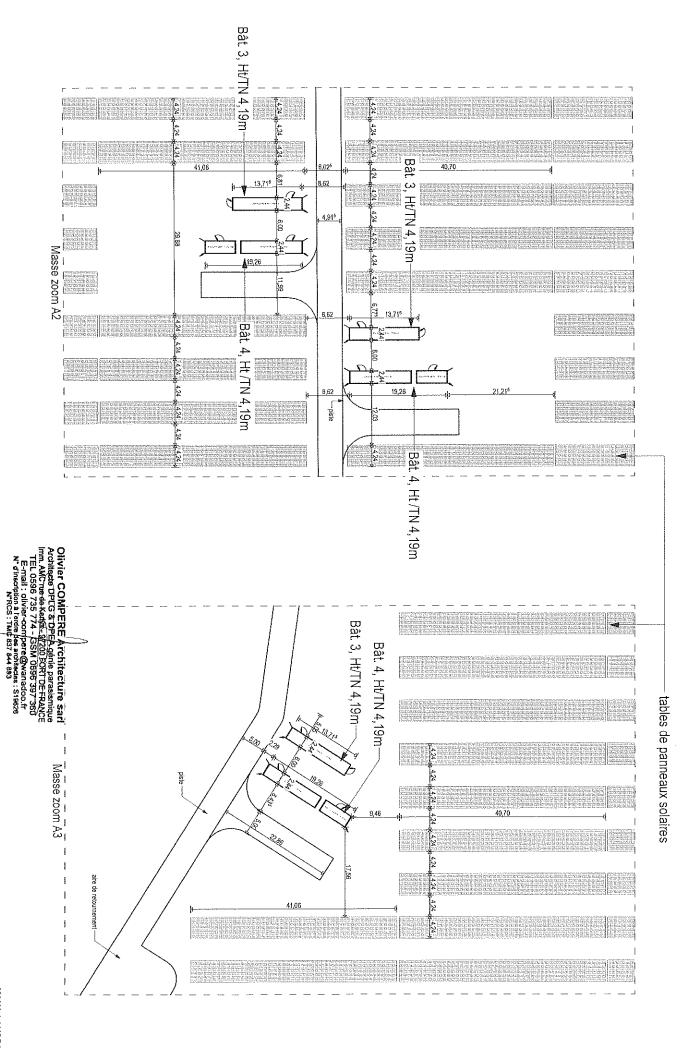
MANA LAUSSAT Travaux d'aménagement d'une Centrale Agrivoltaïque à Puissance Garantie - PC2 : Plan de masse 1/10000 © Cabinet d'architecture Olivier COMPERE - Phase : PC - Date : 15/01/2021, 11:59 - Echelle : 1:10000

Nota : les plans de permis de construire ne peuvent être utilisés comme plans d'exécution sur chantier.

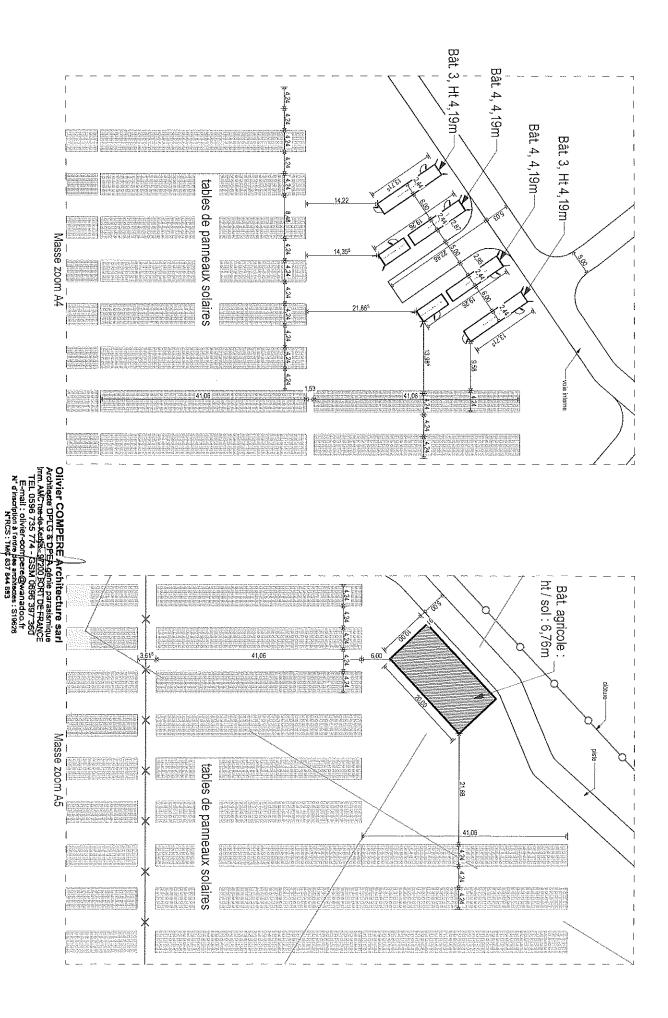


MANA LAUSSAT Travaux d'aménagement d'une Centrale Agrivoltaïque à Puissance Garantie - PC2 : Plan de masse 1/500 - Zoom A1 (p3) © Cabinet d'architecture Olivier COMPERE - Phase : PC - Date : 15/01/2021, 12:00 - Echette : 1:500

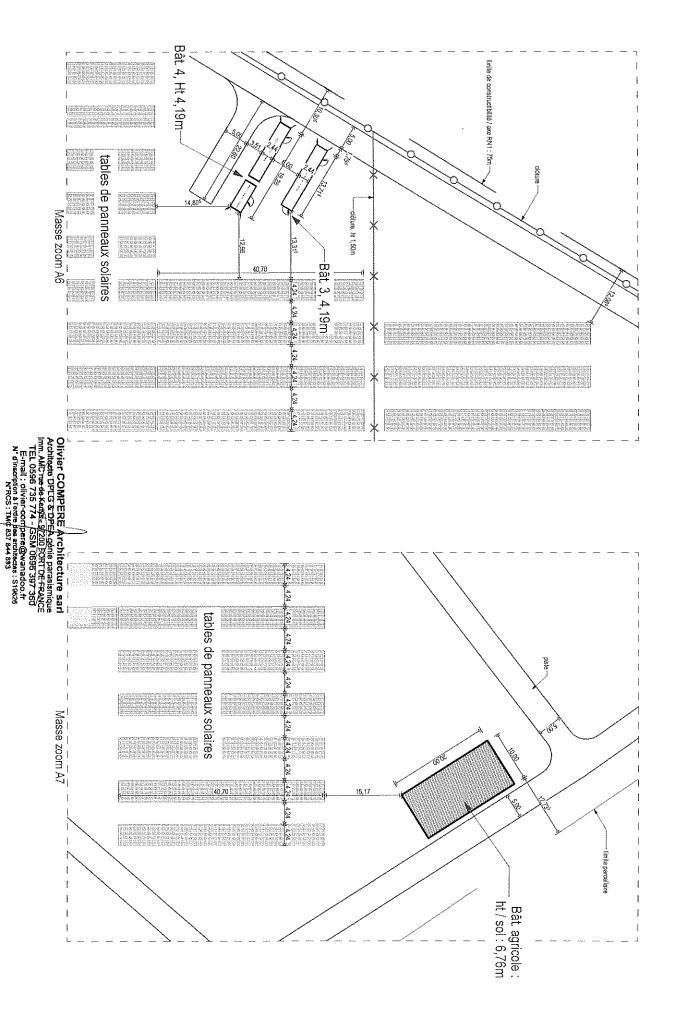
Nota : les pians de permis de construire ne peuvent être utilisés comme plans d'exécution sur chantler.



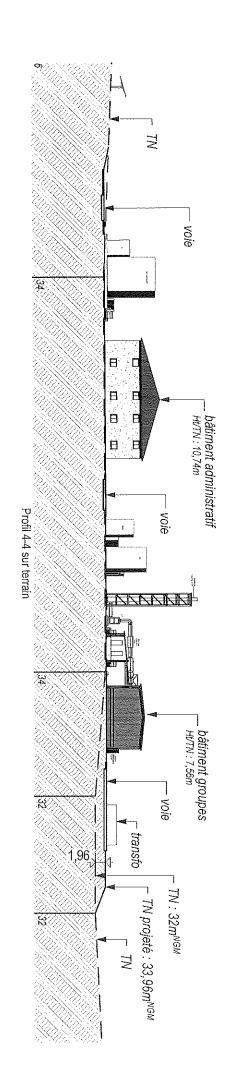
MANA LAUSSAT Travaux d'aménagement d'une Centrale Agrivoltaïque à Puissance Garantie - PC2 : Pían de masse 1/500 - Zoom A2 & A3 © Cabinet d'architecture Olivier COMPERE - Phase : PC - Date : 15/01/2021, 12:00 - Echelle : 1:500



MANA ŁAUSSAT Travaux d'aménagement d'une Centrale Agrivoltaïque à Puissance Garantie - PC2 : Plan de masse 1/500 - Zoom A4 & A5 © Cabinet d'archilecture Olivier COMPERE - Phase : PC - Date : 1500/2021, 12:00 - Echelle : 1:500



HIJTN: 4,19



Olivier COMPERE Architecture sarl Architecto OPLIC & OPEA genie parasismique Imm. AMC ruse de Kedica. 97200 SORT DE FRANCE TEL 0596 735 774 - GSM 0595 357 355 E-mail : olivier-compere @wanadoo.fr N° dimeripion à trorte ples archices: 519628 N° RCS: TMC 837 844 893

### Notice décrivant le terrain et les constructions Pièce PC4:

# L'état initial du terrain et de ses abords

Le terrain d'accueil de l'opération est situé à l'Est de la commune de Mana, au lieu-dit

L'opération occupe 13 parcelles d'une contenance totale de 4 024 307m²: AZ 34, AZ 35, AZ 36, AZ 38, AZ 39, AZ 46, AZ 47, AZ 48, AZ 56, AZ 58 et F 1207.

Le projet s'intègre au droit d'une exploitation agricole d'élevage de bovins

La zone est bordée :

- A l'Ouest par la route nationale N°1
- Dans toutes les directions par une zone forestière et des savanes herbacées

artificielles servant à l'élevage de Brahmane et dans une moindre mesure d'habitats forestiers hydromorphes et de boisements drainés., Le terrain se caractérise par une composition mixte de friches herbacées et de prairie

supporter les panneaux solaires. agrivoltaïque aucun terrassement n'est nécessaire à l'implantation des structures qui vont plate, la topographie du terrain ne sera que très faiblement impactée. Pour la centrale bâtiments « Auxiliaires » et « Groupes » est prévu mais cette zone étant déjà en grande partie temporaires ou secondaires. Un terrassement de la zone d'implantation de la zone des avec des plateaux longitudinaux et crêtes en orientation Est/Ouest séparés de petites criques Sur le plan topographique, le terrain est caractéristique des reliefs des zones de sable blanc,

Florian pour la zone batiments « Auxilaires » et « Groupes ». au Nord-est de la parcelle via la route nationale 1 ; le 2<sup>eme</sup> accès au Sud depuis la route Dégrad structures de support des panneaux solaires. L'accès à la centrale se fait par deux accès : un poursuite aisée et cohérente de l'activité d'élevage au droit de l'installation et sous les Le projet est construit dans la continuité de l'exploitation existante afin de permettre Sur le site, des bâtiments agricoles et d'exploitation sont présents au Sud-Ouest de la zone 1. ū

Sur le Plan Local d'Urbanisme, l'emprise clôturée du projet est située en zone A qui autorise explicitement « les installations et les ouvrages nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif» et « les équipements d'intérêt public ».

#### Présentation du projet

d'une capacité d'environ 133 MWh et de moteurs d'appoint d'une puissance cumulée de 6 MWe fonctionnant au biocarburant afin d'assurer un complément de production les journées à agrivoltaique de 60 MWc, d'un ensemble de systèmes de stockage d'énergie par batteries La présente demande de Permis de construire porte sur la réalisation d'une centrale agrivoltaïque hybride à puissance garantie de 10 MW. Elle est composée d'une installation fort déficit d'ensoleillement et de deux bâtiments agricoles de contention des animaux et de

stockage des fourrages

puissance garantie 24h/24 et 7/7 afin de satisfaire une partie des besoins en électricité d'origine renouvelable de base du réseau électrique : Cette centrale fournira au gestionnaire de réseau une énergie renouvelable, prévisible et à

- 10 MWe nets entre 8h et 22h
- 7 MWe nets entre 22h et 8h

Le projet présenté répond à chacun des besoins exprimés par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

- Il est situé dans l'Ouest Guyanais, et permet de produire localement de l'électricité propre a partir de sources renouvelables (solaire et biocarburant)
- Il fournit un moyen de base à puissance garantie (10 MW) avant 2023 et fournit à EDF une énergie prévisible, à puissance constante garantie 24h/24 7j/7, ;
- Il permet d'assurer une meilleure sécurité du réseau en fournissant des services au gestionnaire de reseau,
- Il permet de produire environ 72 GWh/an d'EnR de base supplémentaire (et non intermittent), soit une augmentation d'environ 8% de la part d'EnR dans le mix électrique de la Guyane et diminue la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

La demande de Permis de Construire est faite pour le compte d'ALBIOMA SOLAIRE ORGANABO, représentée par M. BOURDEAU DE FONTENAY Nicolas.

# 2.1 Les aménagements prévus pour le terrain

bâtiment groupes, 2 bâtiments agricoles, 30 bâtiments comprenant des « onduleurs », Cela représente donc 150 072 panneaux pour une surface totale de 332 025m² bâtiments comprenant des « batteries » et 1924 tables agrivoltaïques de 78 panneaux solaires. bâtiments comprenant de « stockage », 1 bâtiment poste de garde, 1 bâtiment administratif, La future centrale comportera 1 bâtiment technique « poste de livraison et de supervision », 4 30

de la Zone citerne de 30 m³ est prévue à proximité immédiate du poste de livraison, et une autre au Nord Chaque bâtiment sera équipé d'extincteurs adaptés au risque et en nombre suffisant. Une

pour le personnel de maintenance et les intervenants techniques occasionnels Il est prévu la réalisation de 9 places de stationnement en surface avec aire de retournement,

gardienné et vidéo surveillé. Ces différentes zones seront compartimentées en petites zones par des clôtures agricoles (hauteur 1,50m). Le site sera protégé par une clôture de 2,50m de hauteur, fermé par un portail et sera

### 2.2 Implantation, organisation, composition et volumes des constructions nouvelles par rapport aux constructions et paysages avoisinants

Ø l'environnement selon les normes en vigueur. Les bureaux d'études mandatés s'appuient sur des expertises faunistiques et floristiques. Les zones à fort enjeu (zones présentant les enjeux La zone d'implantation de la centrale a été sélectionnée pour son faible impact sur la faune écologiques les plus marqués, dont les zones humides et zones densément boisées) ont fait l'objet de mesures d'evitement. Il faut par ailleurs noter que le projet ne nécessite pas flore locale. L'étude d'impact réalisée sur ce projet permet d'assurer le respect de et

Olivier COMPERE Architecture sarl Architects DPES, génie parasismique Imm. ANC na-de Acque 200 BORT DE FAANCE TEL 0598 735 774 - 5SM 0595 397 350 E-mail: olivier-compere@wanadoo.fr N° dinacipiton a l'orde plus architectes: \$19628 N° dinacipiton a l'orde plus architectes: \$19628 N° dinacipiton a l'orde plus architectes: \$19628

d'opération de défrichement

Le projet est sans conflit d'usage puisqu'il a été conçu et développé pour permettre en même temps, la poursuite de l'élevage bovin, et la production d'électricité propre et renouvelable. Les structures agrivoltaïques sont surélevées pour permettre la libre circulation des bovins, un ombrage adapté au zénith et implantées afin que le couvert végétal soit optimisé (voir dossier d'incidence agricole et étude d'impact).

Les différents locaux seront répartis sur le site en fonction des impératifs techniques liés à la transformation et au transport de l'énergie produite.

Le poste de garde sera un simple parrallépipède béton surmonté d'une toiture en tôle de 4 pans. Il aura une hauteur de TN à toiture finie inférieure à 3,67m.

Le bâtiment administratif sera un simple parrallépipède béton de 2 niveaux contenant des bureaux, une chambre avec salle de bains et des locaux techniques. Il aura une hauteur de TN à toiture finie inférieure à 10,74m.

Les bâtiments groupes et agricoles seront constituées d'une ossature métallique couverte par une toiture en tôles 2 pans. Ils auront respectivement une hauteur de TN à toiture finie inférieure à 7,56m et 6,77m.

Les bâtiments destinés à recevoir les appareillages électriques seront constitués de containers de 20 pieds, 40 pieds et 45 pieds, habillés d'une sur-toiture 2 pans inclinés en tôle. Ils auront une hauteur moyenne de TN à toiture finie inférieure à 4,19m.

### 2.3 Traitement des constructions, clôtures, végétation et aménagements situés en limite de terrain

La cloture extérieure sera constituée d'une partie verticale de hauteur 2,00m composée de poteaux en alliage d'aiuminium supportant un grillage plaqué. Le grillage de type tressé et défensif 50 x 50 mm environ, est constitué de fil d'almélec de diamètre minimal 3 millimètres. Elle sera surmontée d'un bavolet portant sa hauteur totale à 2,50m, des aménagements adaptés seront mises en œuvre au niveau des clotures afin de faciliter la circulation de la faune sauvage.

Les portails seront constitués d'un vantail coulissant. Il sera composé d'un remplissage à barreaudage droit et aura une hauteur totale de 2,20m.

## 2.4 Matériaux et couleurs des constructions

Les ouvrages béton et les ossatures métalliques des bâtiments seront en « blanc cassé ».

Toutes les toitures seront réalisées en tôle ondulée laquée vert suivant nuancier du fabricant.

La clôture sera en alliage d'aluminium naturel. Le portail sera réalisé en acier galvanisé laqué vert forêt.

#### 2.5 Espaces libres et plantations

Les espaces laissés libres seront entretenus pour éviter toute végétation anarchique susceptible de nuire au bon fonctionnement des installations.

> Les espaces sous les structures agrivoltaiques, sont réservees au cheptel bovin déjà present sur site.

### 2.6 Organisation et aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement

L'accès au terrain se fera au Nord-est de la parcelle depuis la route nationale n°t. L'accès aux bâtiments « Groupes » et « Auxilaires » se fera depuis la route Dégrad Florian en quittant la route nationale n°t. Cet accès fait l'objet d'une demande de servitude de passage à l'ONF (en attente de réponse). A défaut, l'accès au site se fera par l'entrée située au Nord du projet. Le stationnement des véhicules à l'intérieur du site se fera à proximité du bâtiment « local d'exploitation ».

Les différents locaux seront accessibles par les véhicules de maintenance par un quadrillage de chemins de desserte interne carrossables.

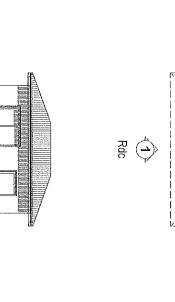
#### 2.7 Raccordement aux réseaux

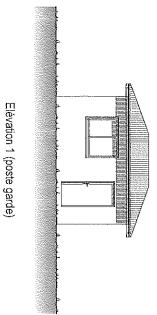
Le site ne sera pas raccordé au réseau d'eau potable ainsi qu'au réseau d'assainissement. Un dossier de demande d'autorisation d'assainissement individuel, est déposé au SPANC concomitamment à la présente de demande permis de construire.

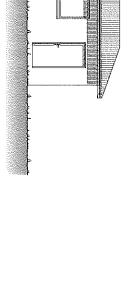
L'évacuation de l'électricité produite par la centrale nécessite le raccordement au réseau électrique EDF au niveau du poste de livraison. Ce raccordement sera réalisé par EDF jusqu'au Poste Source d'Organabo situé à 1 500 mètres.

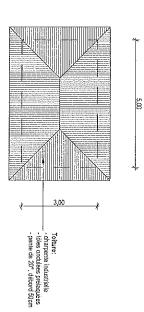
La totalité de l'électricité sera injectée dans le réseau public de distribution d'électricité et sera vendue à EDF.

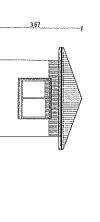
Olivier COMPERE Architecture sari Architecte DPIG & DPEA génie parasismique Imm. AMC Tre-de Kenigs. 1/200 PORT DE FRANCE TEL 0596 735 774 - CSM 0695 397 350 E-mall: olivier-compere@wanadoo.ff N' d'inscription s' fonte pes architectes: S' 19628 N' 6'inscription s' fonte pes architectes architectes





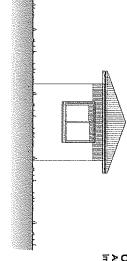






Toiture





Olivier COMPERE Architecture sarl Architects DPISA genie parasismique Imm. AMCT the de Kedisa 97200 BORT DE FRANCE TEL 0596 735 774 - GSM 0598 397 360 E-mail: olivier-compere@wanadoo.fr N° d'inscribbon à traffer des architects: 519628 N°RCS: TM¢ 837 844 893

Elévation 4

Elévation 3

